BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1461

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

844 900 258 RCS Angers.
HL2GENER.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Capital : 300000.00 EUR.
Adresse : 4, Rue des Ajoncs, 49070 Beaucouzé.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ANGERS du 13 novembre 2024, La société HL2GENER, société par actions simplifiée au capital de 600 000 euros dont le siège social est fixé au 4 rue des Ajoncs 49070 BEAUCOUZÉ, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 844 900 258, et la société ERCOGENER, société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros dont le siège social est fixé Zone Industrielle 2 rue du Docteur Weiss 49400 CHACÉ, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 801 206 228, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société HL2GENER par la société ERCOGENER. La société HL2GENER ferait apport à la société ERCOGENER de la totalité de son actif, soit 6 674 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 322 671 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à -315 997 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société D. INVEST, société par actions simplifiée au capital de 39 600 euros, dont le siège social est situé 4 rue des Ajoncs, immatriculée au RCS d'ANGERS sous le n°451 684 161, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société HL2GENER depuis le 01/01/2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ERCOGENER. La société HL2GENER sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31/12/2024. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'ANGERS au nom des deux sociétés le 15/11/2024. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.